

## Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général

Date et heure	Lundi 28 janvier 2013, 20h
Lieu	Salle paroissiale, Vétroz
Présents	30 conseillers généraux. 5 conseillers communaux : M. S. Germanier (président), M. M. Huser (vice-président), M. O. Cottagnoud, M. A. Fontannaz, Mme V. Papilloud Secrétaire communal : M. L. Seppey Public : ~30 personnes
Excusés	

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Accueil du président

Le président du Conseil communal, M. S. Germanier, accueille tout le monde, souhaite ses vœux et remercie tous les élus.

Il lit l'ordre du jour et celui-ci est accepté à l'unanimité.

Pour conclure, il demande à M. A. Perissutti, doyen d'âge, de présider la séance et remercie M. D. Kuster de fonctionner comme secrétaire ad intérim.

Accueil du président ad intérim

M. A. Perissutti présente à son tour ses vœux à tous les membres et leur famille. Il rappelle que les conseillers doivent être à l'écoute des citoyens de la commune.

### 2. Nomination des scrutateurs et du président du Conseil général

#### Scrutateurs

Les groupes annoncent leurs chefs qui officieront également comme scrutateurs :

- M. Xavier Gaillard pour le Parti Démocrate Chrétien
- M. Raymond Nalesso pour le Parti Libéral Radical
- Mme Erika Roh pour l'Alternative Vétrozaine

#### Président du Conseil général

M. A. Perissutti annonce que selon le règlement, le président est élu au scrutin secret ou tacitement en cas de candidature unique. Il demande aux groupes d'annoncer leur candidat.

M. R. Nalesso présente M. Nicolas Huser, il souligne qu'il est également intéressant d'avoir une présidence du Législatif d'un parti politique différent de celui de la majorité de l'Exécutif.

Mme E. Roh annonce que l'AV ne présente pas de candidat, à moins que le groupe suivant n'en présente pas, afin que le Conseil général puisse disposer d'un choix.

M. X. Gaillard annonce que le groupe DC, en tant que formation politique principale, est légitimé pour proposer un candidat, à savoir M. G. Jirillo.

L'assemblée procède au vote au scrutin secret.

*M. Nicolas Huser est élu président du Conseil général avec 16 voix contre 14 à M. Grégoire Jirillo, sur 30 bulletins valables.*

M. N. Huser prend de suite la présidence, remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et promet de tout faire pour être à la hauteur. Il remercie M. G. Jirillo pour son engagement et promet de représenter tous les conseillers sans distinction de parti. Il annonce qu'il va démissionner de son poste à la présidence du PLR de Vétroz pour éviter les conflits d'intérêt.

### **3. Nomination du vice-président et du secrétaire du Conseil général, des membres et du président de la commission de gestion**

M. N. Huser annonce que les chefs de groupe siégeront au Bureau et demande si tous les groupes sont d'accord pour un Bureau à 7 membres.

M. X. Gaillard félicite M. N. Huser pour son élection. Le groupe DC soutient les travaux préparatoires optant pour un Bureau à 7 membres (3 DC, 2 LR et 2 AV).

M. R. Nalesso annonce que le groupe LR opte pour un Bureau à 7 membres avec la même composition.

Mme E. Roh félicite M. N. Huser et annonce que l'AV est d'accord avec cette composition.

*Le Bureau du Conseil général sera constitué de 7 membres.*

#### **Vice-président du Conseil général**

Note : M. P. Kittel quitte la séance.

M. R. Nalesso annonce que le groupe LR ne propose pas de vice-président et qu'il soutiendra une candidature DC.

Mme E. Roh annonce que le groupe AV ne présente pas de candidat.

M. X. Gaillard annonce que le groupe DC a présenté un candidat à la présidence qu'il estimait légitime, mais accepte le verdict de l'assemblée. Les forces vives du groupe DC vont donc se concentrer sur les commissions et ne vont pas proposer de vice-président.

M. N. Huser rappelle que l'assemblée se doit d'élire un vice-président, et comme il n'y a pas de candidature, un vote à bulletin secret aura lieu et le conseiller élu devra assumer cette responsabilité.

Interruption de séance demandée par le groupe DC.

M. X. Gaillard évoque un cas à Monthey qui indiquerait qu'on ne peut pas forcer quelqu'un à occuper ce poste.

M. N. Huser prend acte, mais n'en n'a pas entendu parler, il confirme que cette façon de procéder a été conseillée par l'autorité cantonale compétente. Il propose de passer au vote, puis de voir par la suite quelle est la position de cette jurisprudence en cas de recours.

L'assemblée procède au vote au scrutin secret.

Il n'y a pas de majorité absolue au premier tour. 29 bulletins sont valables et les résultats sont les suivants :

- M. Pierre Mange : 13
- M. Grégoire Jirillo : 11
- M. Dominique Kuster : 4
- M. Xavier Gaillard : 1

M. N. Huser annonce qu'il faut procéder à un second tour avec élection à la majorité relative.

L'assemblée procède au vote au scrutin secret.

*M. Pierre mange est élu vice-président du Conseil général avec 16 voix contre 12 à M. Grégoire Jirillo et 1 à M. Pascal Kittel, sur 29 bulletins valables.*

M. P. Mange remercie l'assemblée pour sa confiance et accepte le résultat de ce vote.

**Secrétaire du Conseil général**

Mme E. Roh annonce que l'AV ne revendique pas ce poste mais qu'une personne de l'AV peut assumer cette responsabilité si personne n'est intéressé.

Les autres groupes ne présentent pas de candidat.

Mme E. Roh est étonnée que le groupe DC revendique 3 places au Bureau mais ne propose personne. Elle annonce que M. D. Kuster se met à disposition pour ce poste.

*M. Dominique Kuster est élu tacitement secrétaire du Conseil général.*

M. N. Huser rappelle que le 7<sup>ème</sup> siège revient au groupe le plus fort, c'est-à-dire au groupe DC.

M. X. Gaillard annonce que pour le groupe DC, M. N. De Luca et Mme R. Rey siègeront au Bureau.

M. N. Huser précise que le groupe DC n'a droit qu'à deux sièges au Bureau, le chef de groupe et le 7<sup>ème</sup>.

M. X. Gaillard estime que la composition du Bureau a été acceptée par les autres groupes et qu'il n'est pas obligatoire que le chef de groupe siège au Bureau.

M. N. Huser rappelle que le règlement actuel est toujours en vigueur, que le Bureau se compose du président, vice-président, secrétaire, chefs de groupe et le cas échéant un membre supplémentaire. Le vote précédent concernait la taille du Bureau et non sa composition. Le Bureau ne peut avoir plus de 7 membres sans changer le règlement.

Interruption de séance demandée par le groupe DC.

M. X. Gaillard propose de passer au point 4 et propose de voter pour un Bureau à 9 membres.

M. N. Huser rappelle que l'assemblée s'est déjà prononcée en faveur d'un Bureau à 7 membres. Si le groupe DC désire modifier le règlement, il pourra le faire via la commission qui va plancher sur les modifications du règlement. Il clôt le débat et précise que le 7<sup>ème</sup> membre pourra être désigné ultérieurement.

Le Bureau est donc composé provisoirement des membres suivants :

- M. N. Huser, président
- M. P. Mange, vice-président
- M. D. Kuster, secrétaire
- Mme E. Roh, cheffe du groupe AV
- M. X. Gaillard, chef du groupe DC
- M. R. Nalesso, chef du groupe LR

**Membres de la commission de gestion**

M. N. Huser précise que le Conseil général doit d'abord déterminer la taille de la commission de gestion, puis les membres, la présidence.

Il demande aux groupes quelle est la taille désirée pour la commission de gestion. Les travaux préparatoires ont évoqué une commission à 7 membres, il demande aux groupes s'ils sont toujours d'accord.

Tous les groupes s'en tiennent à cette proposition.

M. N. Huser demande à l'assemblée de voter pour une commission à 7 membres.

*Le Conseil général décide à l'unanimité que la commission de gestion sera composée de 7 membres.*

M. N. Huser annonce que selon les discussions entre partis, une composition 3 DC, 3 LR et 1 AV a été avancée.

Tous les groupes approuvent cette composition. Et les membres sont :

- M. Pascal Coudray pour le groupe AV (suppléant à déterminer)
- Mme Sandra Pimpao, M. Cédric Richard, M. Patrick Sauthier et Mme Sandy Hug (suppléante) pour le groupe DC
- Mme Marie-Christine Mottiez, M. Justin Coppey, M. Kostas Karakatsanis et M. Pascal Kittel (suppléant) pour le groupe LR.

### **Président de la commission de gestion**

M. Huser passe la parole aux chefs de groupe pour la présidence.

M. R. Nalesso estime que ce poste revient légitimement au groupe DC et n'annonce pas de candidat.

Mme E. Roh annonce que le groupe AV ne propose pas de candidat.

M. X. Gaillard dit que les tous membres DC intégreront cette commission pour la première fois et il estime que la présidence de cette commission requiert une excellente connaissance du processus budgétaire et des comptes, aussi le groupe DC ne propose aucune candidature. S'il devait y avoir plus d'un candidat, le groupe DC appuiera celui ou celle dont les connaissances et les compétences en gestion publique lui paraissent les plus avérées.

Mme E. Roh annonce que M. P. Coudray se met à disposition pour ce poste.

*M. Pascal Coudray est élu tacitement à la présidence de la commission de gestion.*

## **4. Nomination des membres de la commission ad hoc pour le règlement du Conseil général**

M. N. Huser rappelle que le règlement actuel est atemporel et donc toujours en vigueur et qu'il peut être révisé si l'assemblée le désire. Il demande aux groupes de confirmer la proposition tripartite pour une commission de 5 membres composée de 2 DC, 2 LR et 1 AV.

Tous les groupes sont d'accord. Les membres de la commission sont :

- M. Jean-Benoît Genoud pour le groupe AV
- Mme Béatrice Duc et M. Arthur Perissuti pour le groupe DC
- Mme Sylvia Delaloye et M. François Millius pour le groupe LR

M. N. Huser précise que la commission désignera sa présidence et son rapporteur lors de sa séance constitutive.

## **5. Autres commissions**

M. N. Huser rappelle que les discussions préliminaires ont mis en avant l'idée de n'avoir que des commissions ad-hoc.

M. X. Gaillard estime que la commission ad hoc pour le règlement devra se prononcer sur ce point.

M. N. Huser précise que ce point figure à l'ordre du jour et que l'assemblée doit voter pour déléguer cette réflexion à la commission pour le règlement.

*L'assemblée décide, à l'unanimité moins 4 abstentions, de laisser à la commission pour le règlement le soin de régler le cas des autres commissions.*

## 6. Divers

M. S. Germanier propose quelques dates pour les séances plénières :

- 25 mars (séance extraordinaire)
- 24 juin (comptes)
- 23 septembre (information)
- 16 décembre (budget)

Le Bureau décidera des dates définitives et devrait se réunir le 25 février avec le Conseil municipal.

M. S. Germanier annonce que le nouveau règlement pour le soutien aux énergies renouvelables a reçu une réponse au mois de janvier : il y a quelques modifications cosmétiques à effectuer et M. Chevrier dira si le Conseil général devra se prononcer sur ces modifications ou non.

M. S. Germanier rappelle que la répartition des dicastères a été annoncée dans le Vétrospective.

M. N. Huser remercie tous les participants et clôt la séance à 22h40.

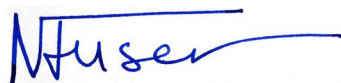
---

Vétroz, le 4 mars 2013

Pour le Bureau du Conseil général

Le président

M. Nicolas Huser



Le secrétaire

M. Dominique Kuster

